

S'informer

Prendre en compte les nouveaux risques de santé au travail

De nouveaux risques, ou des risques désormais mieux identifiés, comme les risques psychosociaux (RPS) ou les Troubles Musculosquelettiques (TMS), nécessitent une mise à jour de la politique de santé au travail de chaque entreprise et plus largement une réflexion sur son fonctionnement.

de quoi parle-t-on ?

L'entreprise a une obligation de résultat dans la mise en œuvre de sa politique de santé sécurité. Si les accidents du travail sont en baisse depuis des années, les maladies telles que les TMS et les RPS sont en augmentation importante.

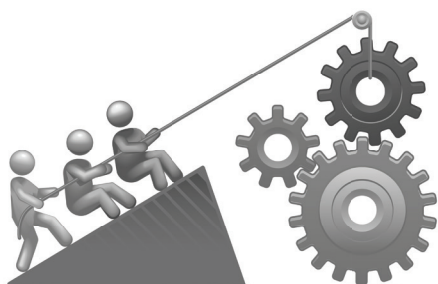
D'après la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé du Travail Rhône-Alpes, les TMS sont directement liés aux conditions de travail : gestes répétitifs, cadences imposées, postures statiques, contraintes de temps, intensité, mauvaise conception des outils de travail, froid, vibrations, stress. Les TMS affectent les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs et la colonne vertébrale. Les TMS sont le résultat de gestes et postures répétés et également une conséquence du choix d'organisation de chaque entreprise. Des facteurs liés à l'organisation du travail (cadence, délai, apprentissage insuffisant) ou à des facteurs psychosociaux (manque de moyens, qualité des relations) sont au moins aussi importants que l'ergonomie et l'environnement du poste de travail.

Selon la DIRECCTE Rhône-Alpes, les RPS sont d'origine très variés et mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises. On les appelle « psychosociaux » car ils sont à l'interface de l'individu et de sa situation de travail. Au-delà des effets sur la santé des salariés (troubles du sommeil et de la concentration, état dépressif...), les RPS comme les TMS impactent directement le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail...). Ils doivent être gérés au même titre que les autres risques professionnels.

quels avantages ?

Au-delà de répondre à ses obligations en matière de santé sécurité, la prise en compte de ces nouveaux risques permet aux dirigeants d'engager des nouveaux projets en améliorant le fonctionnement, tout en favorisant la performance globale de leur entreprise, à la fois sociale et économique.

Chaque entreprise améliore l'engagement de ses équipes en plaçant la santé au cœur de ses priorités et favorise ainsi l'instauration d'un climat propice à l'innovation. Elle fidélise ses collaborateurs et développe son attractivité. C'est également une façon de susciter la confiance de ses différents partenaires.



S'informer



par où commencer ?

Pour être durable, la prise en compte des RPS ou des TMS doit s'inscrire dans une démarche portée avec engagement par la direction de l'entreprise en associant l'ensemble des salariés de l'entreprise pour que chacun comprenne les enjeux et participe activement à l'amélioration de la santé dans l'entreprise. Elle passe par la mise en place d'un groupe projet, chargé de réaliser un diagnostic et de proposer des aménagements de l'organisation des activités.

Il est nécessaire de renforcer les compétences internes sur ces sujets, pour mettre à jour par exemple le document unique et en faire un outil de travail efficace. Votre centre de médecine du travail peut vous y aider et vous accompagner. Dans certaines situations, l'appel à un intervenant extérieur peut s'avérer utile.

Si les facteurs de risques en situation de travail sont multiples (surcharge de travail, changements d'organisation, mode de management non adapté, difficultés relationnelles...), la CARSAT Rhône-Alpes recommande dix bonnes pratiques pour articuler santé au travail et performance globale de l'entreprise, comme la nécessité d'intégrer la santé comme un levier stratégique de la performance, de renforcer l'intérêt du travail et d'augmenter les marges de manœuvre pour réaliser les tâches.

Comme pour la prise en compte d'autres risques de santé au travail, il est possible de suivre les étapes suivantes :

1 - Préparer l'évaluation des risques en question : mobiliser les personnes ressources et les partenaires sociaux, découper l'analyse de l'entreprise et planifier.

2 - Repérer et identifier les risques : rechercher les situations dangereuses, activité par activité, en observant le travail et en dialoguant avec les personnes qui y travaillent ou sont concernées.

3 - Classer les risques : définir ceux qui sont le plus importants en fonction de la fréquence et du nombre de salariés concernés

4 - Mettre en œuvre des solutions : en tenant compte des recommandations citées plus haut, de celles de votre profession et en échangeant avec votre médecin du travail et les personnes concernées.

En conclusion, l'entreprise est amenée à mettre en place à la fois des mesures de prévention et de prévoir la gestion des situations de crise (burn-out par exemple).

La guide pratique de la CARSAT Rhône-Alpes sur les 10 bonnes pratiques favorisant la santé au travail :

<http://www.carsat-ra.fr/images/pdf/entreprises/sp1177.pdf>

L'étude « Bien-être au travail et performance économique » de la DIRECCTE Rhône-Alpes :

http://www.rhone-alpes.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_bien-etre_au_travail-2.pdf

La brochure de l'INRS sur l'évaluation des risques professionnels :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20840>

Le site de l'ARAVIS, agence Rhône-Alpes d'amélioration des conditions de travail :

<http://www.aravis.aract.fr/>

+ pour aller plus loin

AlpCoRe est un projet cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Savoie, Haute-Savoie et Région Piémont avec le Fonds européen de développement régional.